

# *Aubervilliers solidaire avec le monde*



*Pour la réalisation des Objectifs du  
Millénaire pour le Développement*

1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim
2. Assurer l'éducation primaire pour tous
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
4. Réduire la mortalité infantile
5. Améliorer la santé maternelle
6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies
7. Préserver l'environnement
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

## Appel à projets 2012

Un programme lancé par la mairie d'Aubervilliers  
**Date limite de dépôt des dossiers : 31 juillet 2012**

## Contexte

Aubervilliers est traditionnellement une ville d'immigration. Cela implique des liens profonds avec les différents pays d'origine et de multiples actions de solidarité. Actuellement, la ville compte plusieurs dizaines d'associations créées par des migrants et actives en direction de leurs pays ou régions d'origine. Par ailleurs, un nombre important de citoyens organisés œuvrent dans des actions de solidarité internationale.

La ville accompagne depuis longtemps les associations dans leurs projets via des formations pour les dirigeants, la mise en réseau et des contacts avec les institutions et les ONG ou encore par l'organisation de colloques et de rencontres thématiques. Elle participe également, depuis la création de cette manifestation en 1997, à la Semaine de la Solidarité Internationale (SSI) qui se déroule annuellement chaque troisième semaine de novembre. A travers cette participation, la ville souhaite mettre en valeur et rendre publique l'effort fourni par tous les militants associatifs.

Depuis 2009, la mairie d'Aubervilliers s'engage à soutenir des initiatives locales de solidarité internationale dans le cadre d'un appel à projets annuel. Ces projets doivent contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement et au dynamisme de la société civile albertvillarienne.

La création de cet appel à projets s'inscrit dans les engagements pris en septembre 2000, lors du Sommet du Millénaire, par 191 chefs d'Etats et de gouvernement, aux cotés de l'ONU, à réduire l'extrême pauvreté de moitié d'ici 2015. Cette Déclaration du Millénaire s'articule autour de défis globaux se rapportant à la paix, à la sécurité, à la gouvernance, au développement, à l'environnement durable, aux droits de l'homme et à la démocratie. Cet acte se décline en 8 objectifs internationaux, les « Objectifs du Millénaire pour le Développement » (OMD).

En adoptant cette déclaration, l'Etat français et ses instances décentralisées se sont engagés à mettre en œuvre des politiques de développement qui, tout en faisant référence à ces objectifs, doivent concourir à leur réalisation d'ici à 2015. C'est dans cette perspective que la mairie d'Aubervilliers a lancé son appel à projets « Aubervilliers solidaire avec le monde pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement ».

## **L'appel à projets a pour objectifs:**

- De soutenir les initiatives locales de solidarité internationale;
- De renforcer l'action internationale pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement;
- De favoriser le vivre ensemble sur le territoire d'Aubervilliers à travers des actions citoyennes.

## **Les conditions d'éligibilité**

Le porteur de projet doit :

- être une association domiciliée à Aubervilliers ou ayant une activité permanente sur la ville ;
- avoir deux ans d'existence au moment du dépôt du dossier ;
- avoir déjà mené des projets de développement ou de solidarité internationale ;
- conduire des activités à Aubervilliers impliquant des migrants ou d'autres partenaires locaux ;
- demander une subvention inférieure à 50 % du budget total du projet ;
- ne pas avoir bénéficié de l'appui financier de la Mairie d'Aubervilliers depuis au moins deux ans.

## **Les critères d'attribution**

- Répondre au moins à un des Objectifs du Millénaire pour le Développement ;
- Etre un projet avancé et structuré qui aborde sa phase de démarrage ou un projet dont les réalisations ont fait leurs preuves depuis au moins un an et qui ne dépendent pas de l'attribution de financement pour être pérennisées ;
- Tout projet devra impliquer des habitants d'Aubervilliers et comporter deux volets d'activité distincts :
  - Le premier volet sera mis en œuvre dans un pays en développement : il devra correspondre à l'un des Objectifs du Millénaire pour le Développement
  - Le second volet sera réalisé à Aubervilliers : il devra créer des liens entre les acteurs du projet, les migrants issus du pays où a lieu l'action et la population albertivillarienne en général.

- Présenter un budget cohérent avec les objectifs du projet

**→ Sont exclus :**

- les projets ayant un caractère politique, partisan, confessionnel ou discriminatoire ;
- les projets revenant à subventionner, directement ou indirectement, une entreprise privée ;
- les projets dont l'action est terminée ;
- les demandes de subvention consistant à financer majoritairement des déplacements.

**Le contenu du dossier de candidature - date limite de dépôt : 31 juillet 2012**

Le dossier de candidature est à présenter sur papier libre et doit comporter les documents et informations suivants :

- Une lettre datée et signée par le Président de l'association ou son représentant, définissant le montant de la demande, le pays ou la région concernés ainsi que l'intitulé du projet, adressée au Maire d'Aubervilliers ;
- Organisme porteur du projet :
  - Nom de l'association et ses coordonnées
  - Statuts de l'association
  - Composition du Bureau
  - Présentation du projet global de la structure et de ses activités
  - Effectifs (Salariés, adhérents, bénévoles)
  - Bilans et comptes de résultat des deux dernières années
  - Budget prévisionnel de l'année en cours
  - Récépissé de déclaration de l'association en Préfecture

➤ **Projet**

- Titre du projet
- Qualité et coordonnées du responsable
- Résumé du projet (en une dizaine de lignes)
- Constats et études préalables au projet : quels sont les problèmes, /lacunes identifiés ?
- Objectifs du projet : quelle réponse donnez vous aux problèmes identifiés ?
- Quelles sont les différentes étapes de réalisation de votre projet ?  
Quand commencerait votre projet et quand se finirait-il ?
- Quels sont les partenaires du projet sur place ?
- A quel(s) Objectif(s) du Millénaire pour le Développement le projet de votre association répond-il ? (Cf. la liste des OMD p.1)
- Quels sont les indicateurs utilisés pour évaluer votre action ?
- Quels sont vos partenaires financiers et opérationnels pour réaliser le projet ?
- Budget prévisionnel du projet
- Préciser à quoi sera utilisé le financement si le projet est retenu

*Soutien au montage de projets*

Le soutien au montage de projets (remplir le dossier d'appel à projets « Aubervilliers solidaire avec le monde, rechercher des cofinancements, ...) sera opéré dans le cadre de réunions avec les responsables des projets et la Direction de la Vie Associative et des Relations Internationales.

Contact : [rel-inter@mairie-aubervilliers.fr](mailto:rel-inter@mairie-aubervilliers.fr)

**Sélection des lauréats et attribution de la subvention**

Après validation des dossiers reçus, le comité technique sélectionnera les candidatures qui seront présentées au jury.

Le jury sera présidé par le maire ou son représentant. Il s'appliquera à apprécier la faisabilité, la pertinence et l'intérêt pour le développement local du projet ainsi que sa cohérence budgétaire.

La liste des projets retenus et les sommes accordées seront soumis ensuite au Conseil Municipal.

Les projets retenus seront valorisés lors de la Semaine de la Solidarité Internationale 2012.

Chaque projet retenu recevra une aide maximum de 2000 € .

Le montant de l'aide sera versé par mandat administratif sur le compte de l'association.

**Les lauréats s'engagent à :**

- réaliser leurs projets dans les 24 mois à compter de la date de versement de l'aide financière ;
- rendre un rapport final dans un délai maximum de 24 mois suivant le versement de l'aide. En cas de non-maintien de cet engagement ou si le lauréat utilise l'aide à des fins autres que décrites dans son projet, la ville peut réclamer le remboursement de la subvention attribuée ;
- mentionner la ville sur ses supports de communication relatifs au projet ;
- partager leur expérience sur la page du site Internet « Aubervilliers, solidaire avec le monde ».

Les participants à l'appel à projets « Aubervilliers solidaire avec le monde pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement » acceptent l'ensemble des articles du règlement.

L'interprétation des termes des articles ci-dessus est laissée à l'appréciation seule de la Ville d'Aubervilliers.

## **ENGAGEMENT**

Je soussigné(e) .....déclare, en présentant le projet de mon association à l'appel « Aubervilliers solidaire avec le monde pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement», avoir lu et accepté son règlement.

Fait à ....., le .....

Signature

### **Contacts**

- Pour plus de renseignements sur l'appel à projets :

#### **Direction de la vie associative et des relations internationales**

01.48.39.51.03

rel-inter@mairie-aubervilliers.fr

[WWW.aubervilliers.fr](http://WWW.aubervilliers.fr)

- Dossier de candidature (intitulé : Appel à projets - Aubervilliers solidaire avec le monde pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement) à adresser à :

Monsieur Le Maire d'Aubervilliers  
Direction de la vie associative et des relations internationales  
7, rue du Docteur Pesqué  
93300 Aubervilliers

**AVANT LE 31 JUILLET 2012**